



---

## Commission économique pour l'Europe

### Groupe de travail permanent sur le vieillissement

#### Quinzième réunion

Genève, 21 et 22 novembre 2022

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

#### Programme de travail pour 2023 et recommandations concernant les éléments clefs du programme de travail pour 2024

### Projet de programme de travail de la composante Population du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2023

#### Note du secrétariat

#### Introduction

1. On trouvera ci-après le projet de programme de travail de la composante Population du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population (ci-après « le sous-programme ») pour 2023. Le Groupe de travail permanent sur le vieillissement est invité à l'adopter et à le recommander au Comité exécutif pour approbation. Si par la suite des produits sont ajoutés, reportés ou supprimés, ces changements seront consignés dans le progiciel Umoja, que le Secrétariat de l'ONU utilise pour planifier et suivre l'exécution du programme et en rendre compte.

2. Le projet de programme de travail découle de l'application d'une méthode de gestion axée sur les résultats, qui repose sur une approche globale dans laquelle on définit une relation logique entre une hiérarchie de résultats (produits – résultats – objectifs – incidences), appelée la chaîne des résultats, les ressources (humaines et financières), que l'on appelle les intrants, et les facteurs externes (stratégiques, liés à la gouvernance, opérationnels, financiers) susceptibles de faire obstacle à la réalisation de l'objectif.

3. L'objectif, la stratégie, les résultats escomptés et les produits inscrits dans le projet de programme de travail correspondent à ceux qui figurent dans le projet de budget-programme de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour 2023 (A/77/6 (Sect. 20)). Les travaux du sous-programme sont alignés sur les objectifs de développement durable (ODD). Pour atteindre l'objectif du sous-programme, il faut une collaboration intersectorielle avec d'autres sous-programmes concernant certains domaines de la CEE pour lesquels il existe une convergence de multiples ODD<sup>1</sup>. Ce type de collaboration permet de tirer le meilleur parti des synergies existantes dans le cadre du sous-programme, d'accroître l'efficacité des travaux effectués et de démultiplier les effets de l'action menée pour aider les pays à appliquer les ODD. Les produits définis pour le sous-programme relèvent des grandes

---

<sup>1</sup> Les domaines de collaboration intersectorielle de la CEE sont les suivants : 1) Économie circulaire et utilisation durable des ressources naturelles ; 2) Villes intelligentes et durables pour tous les âges ; 3) Mobilité durable et connectivité intelligente ; 4) Mesure et suivi de la réalisation des ODD.



catégories suivantes : a) facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts ; b) création et transfert de connaissances, que ce soit sous la forme de projets de coopération technique, d'activités de formation, de séminaires, d'ateliers ou de publications ; c) autres activités de fond ; d) activités de communication.

4. Le détail des publications proposées figure à l'annexe I. Les textes généraux portant autorisation et les textes relatifs au sous-programme sont énumérés à l'annexe II.

## I. Objectif

5. L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les programmes et politiques exécutés par les États membres et par les villes en vue de promouvoir des logements convenables, adéquats, abordables, économes en énergie et salubres pour toutes et tous, des villes intelligentes et durables, un développement urbain durable et l'aménagement durable du territoire ainsi que des politiques relatives à la démographie et à la cohésion sociale fondées sur des données factuelles.

## II. Stratégie

6. La Division de statistique est chargée d'exécuter la composante Population du sous-programme.

7. La stratégie du sous-programme repose sur l'exécution de grandes fonctions interdépendantes, à savoir la concertation internationale, l'action normative et le renforcement des capacités ainsi que le partage des meilleures pratiques et des enseignements tirés dans tous les domaines d'activité du sous-programme.

8. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la composante Population du sous-programme :

a) Continuera à faciliter la coopération entre les États membres, les organismes régionaux et les autres partenaires ;

b) Appuiera les activités nationales et régionales d'examen et de suivi afin d'évaluer les progrès faits dans l'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de sa Stratégie régionale d'exécution en offrant un cadre pour les débats d'orientation à l'échelon intergouvernemental sur des questions relatives à la prise en compte du vieillissement et facilitera la communication avec un vaste réseau d'experts et d'organisations non gouvernementales ;

c) Coordonnera la collecte de données sur les indicateurs du vieillissement actif et les travaux de recherche axés sur les politiques concernant le vieillissement, les rapports intergénérationnels et les rapports de genre afin de faciliter l'élaboration de politiques fondées sur des données d'observation et le suivi de l'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de sa Stratégie régionale d'exécution ;

d) Aidera les pays à renforcer leurs capacités nationales en matière d'élaboration de politiques en organisant des séminaires, en rédigeant des notes d'orientation et en présentant les bonnes pratiques des États membres ;

e) Évaluera les enseignements tirés et renforcera la capacité des États membres à se préparer et à réagir aux situations d'urgence afin d'atténuer les risques auxquels sont exposées les personnes âgées, en particulier les personnes âgées en situation de vulnérabilité, et de défendre leurs droits et leur dignité après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

9. Les travaux susmentionnés dans le domaine de la population devraient avoir les résultats suivants :

a) Des progrès manifestes de la part des États membres dans la prise en compte du vieillissement dans tous les domaines d'intervention et à tous les niveaux de gouvernance ;

- b) Un renforcement des capacités des États membres à élaborer et mettre en application des politiques intégrées pour un vieillissement actif et en bonne santé ;
- c) L'adoption par les États membres d'approches qui promeuvent les droits et la dignité des personnes âgées et leur contribution à une société durable et incluant tous les âges ;
- d) La conception et la mise en application par les États membres de stratégies nationales et régionales d'intervention d'urgence qui tiennent mieux compte des personnes âgées, y compris dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19.

### III. Résultats escomptés pour 2023

#### Résultat 1 : les pays commencent à appliquer de nouvelles lignes directrices concernant la prise en compte du vieillissement en vue de bâtir une société ouverte à tous les âges

##### Exécution du programme en 2021 et objectif pour 2023

10. Les travaux menés dans le cadre du sous-programme ont aidé les États membres à commencer à appliquer des lignes directrices concernant la prise en compte du vieillissement en s'appuyant sur un guide expérimental élaboré dans le cadre du sous-programme, ce qui a permis d'atteindre l'objectif fixé.

11. Les progrès faits dans la réalisation de l'objectif et les progrès escomptés pour 2023 sont présentés ci-dessous (voir le tableau 1).

Tableau 1

##### Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
L'équipe spéciale a démarré ses travaux relatifs à l'élaboration de lignes directrices et a fait dresser le bilan des pratiques de prise en compte du vieillissement dans plusieurs pays.	Les États membres ont examiné et adopté des lignes directrices concernant la prise en compte du vieillissement utiles aux décideurs dans toute la région.	Les États membres ont commencé à appliquer des lignes directrices concernant la prise en compte du vieillissement et ont appuyé l'élaboration d'un guide.	Le programme de formation en ligne fondé sur les lignes directrices contribue à la mise en place de cadres stratégiques en faveur de la prise en compte du vieillissement dans différents pays de la CEE.	Les États membres poursuivent l'élaboration de cadres stratégiques en faveur de la prise en compte du vieillissement et appliquent les principes connexes dans leurs politiques.

#### Résultat 2 : Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement après 2022 : parvenir à un consensus sur les objectifs et les initiatives en faveur d'un vieillissement actif et en bonne santé dans un monde durable

##### Exécution du programme en 2021 et objectif pour 2023

12. Les travaux menés dans le cadre du sous-programme ont permis aux États membres d'organiser des cycles nationaux d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et de sa Stratégie régionale d'exécution et de soumettre leurs rapports nationaux au secrétariat de la CEE, et au Bureau du Groupe de travail permanent sur le vieillissement d'élaborer l'avant-projet de déclaration ministérielle pour consultation avec les États membres, ce qui a permis d'atteindre l'objectif fixé.

13. Les progrès faits dans la réalisation de l'objectif et les progrès escomptés pour 2023 sont présentés ci-dessous (voir le tableau 2).

Tableau 2  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les États membres ont arrêté un calendrier provisoire afférent au quatrième cycle d'examen et d'évaluation de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. Le Groupe de travail permanent de la CEE sur le vieillissement a chargé son bureau d'élaborer des lignes directrices relatives à l'établissement de rapports nationaux.	Le Bureau a publié les lignes directrices relatives à l'établissement de rapports nationaux et a lancé le quatrième cycle d'examen et d'évaluation dans la région. Une note de cadrage relative à la Conférence ministérielle sur le vieillissement de 2022 a été examinée à la réunion annuelle du Groupe de travail.	Les États membres ont organisé des cycles d'examen et d'évaluation nationaux et ont soumis leurs rapports nationaux au secrétariat de la CEE. Le Bureau a élaboré l'avant-projet de la déclaration ministérielle pour consultation avec les États membres.	Les États membres tiennent des consultations intergouvernementales au sujet d'un projet de déclaration ministérielle à soumettre à la Conférence ministérielle de 2022. La Conférence ministérielle de 2022 adopte par acclamation son document final décrivant les objectifs et les principales initiatives pour un vieillissement actif et en bonne santé pour la période 2023-2027, de manière à préserver la dignité et les droits des personnes âgées.	Le programme de travail du Groupe de travail permanent sur le vieillissement pour 2023-2027, axé sur les priorités énoncées dans une déclaration de la Conférence ministérielle de 2022 et sur les résultats de l'examen mondial du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en 2023, est élaboré et adopté par les États membres.

## VI. Facteurs externes

14. La composante Population du sous-programme devrait permettre d'atteindre l'objectif fixé si les conditions suivantes sont réunies :

- a) Les États membres continuent de guider les organes intergouvernementaux de la CEE, de prêter leur concours aux travaux de celle-ci et d'accorder une place prioritaire à la coopération et à l'intégration régionales et sous-régionales, en vue de parvenir à un développement durable ;
- b) Toutes les parties concernées au niveau national font preuve de volonté politique pour contribuer à l'application des instruments juridiques, normes et règlements de la CEE ;
- c) Des ressources continuent d'être mises à disposition à titre volontaire.

## V. Produits retenus pour 2023

15. Le tableau ci-dessous énumère tous les produits de la composante Population du sous-programme.

*Produits prévus***A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts :**

<b>Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)</b>	<b>7</b>
1. Documentation destinée au Groupe de travail permanent sur le vieillissement	5
2. Documentation destinée à la conférence régionale sur les questions relatives à la population et au développement	2
<b>Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)</b>	<b>13</b>
3. Réunions du Groupe de travail permanent sur le vieillissement et de son Bureau	9
4. Réunions de la conférence régionale sur les questions relatives à la population et au développement	4

**B. Création et transfert de connaissances :**

<b>Coopération technique et projets sur le terrain (nombre de projets)</b>	<b>1</b>
5. Feuille de route sur la prise en compte du vieillissement dans un pays donné	1
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)</b>	<b>2</b>
6. Ateliers et séminaires d'orientation sur des questions relatives au vieillissement de la population à l'intention de décideurs, d'experts, de professionnels et d'autres acteurs dans les pays de la région de la CEE	2
<b>Publications (nombre de publications)</b>	<b>2</b>
7. Publications sur la population	2
<b>Documents techniques (nombre de documents)</b>	<b>2</b>
8. Guide et supports de formation sur la prise en compte du vieillissement	2
<b>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête (nombre de missions)</b>	<b>1</b>
9. Missions d'établissement des faits menées pour le compte de représentants de l'État et d'autres parties prenantes dans le but de renforcer la capacité des pays d'élaborer et d'appliquer des politiques et programmes sur le vieillissement	1

**C. Activités de fond :**

- Activités de consultation, de conseil et de promotion : promotion du programme relatif à la situation des hommes et des femmes au fil des générations auprès des coordonnateurs nationaux des enquêtes ; services consultatifs à l'intention des fonctionnaires et d'autres parties prenantes sur les moyens de renforcer la capacité des pays à élaborer et à appliquer des politiques et programmes sur le vieillissement.
- Bases de données et supports numériques de fond : ensemble de données relatives aux indicateurs du vieillissement actif accessibles à l'échelle mondiale.

**D. Activités de communication :**

- Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochure du Groupe de travail permanent sur le vieillissement et manifestations parallèles liées au vieillissement à l'intention de diverses parties prenantes.
- Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse concernant les activités relatives à la population.
- Plateformes numériques et contenus multimédias : sites Web consacrés à la population accessibles aux niveaux mondial et régional ; wiki consacré à l'indice de vieillissement actif.

## Annexe I

### Détail des publications et des documents d'information proposés pour 2023

#### A. Publications

N°	Titre	Mandat	Version papier ou électronique	Format	Nombre de pages	Langue(s) originale(s)	Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)	Nombre d'exemplaires par langue
1	Note d'information sur le vieillissement	<a href="#">ECE/WG.1/2021/2</a> , par. 39	Version électronique	A4	30	Anglais	-	-
2.	Rapport sur l'application du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dans la région de la CEE	<a href="#">ECE/EX/2019/L.1</a> , Annexe par. 3	Version électronique	A4	80	Anglais	-	-

#### B. Supports d'information et de promotion

N°	Titre	Mandat	Version papier ou électronique	Format	Nombre de pages	Langue(s) originale(s)	Traduction(s)	Nombre d'exemplaires par langue
1	Brochure du groupe de travail permanent sur le vieillissement et des événements parallèles liés au vieillissement pour les différentes parties prenantes	<a href="#">ECE/WG.1/2021/2</a>	Version électronique	A4	8	Anglais	-	-

## Annexe II

### Textes adoptés par les organes délibérants

#### A. Textes des organes délibérants définissant les mandats de la CEE

##### 1. Résolutions de l'Assemblée générale

<i>N°</i>	<i>Titre</i>
66/288	L'avenir que nous voulons
67/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne
67/290	Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable
69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales
69/283	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'Addis-Abeba)
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
71/16	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
71/256	Nouveau Programme pour les villes
72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
73/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale
73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
74/122	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
74/128	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
74/144	Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant : accessibilité
74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
74/231, 76/215	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire

<i>N°</i>	<i>Titre</i>
74/235	Participation des femmes au développement
74/271	Progrès accomplis dans l'élaboration d'un dispositif d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
74/297	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
74/306	Action globale et coordonnée face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
75/8	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM
75/9	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants
75/12	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
75/216, 76/204	Réduction des risques de catastrophe
75/221	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
75/290 B	Examen de l'application de la résolution 72/305 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social Examen de l'application de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable et de sa résolution 70/299 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial
75/324	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
76/221	Coopération Sud-Sud

## 2. Résolutions du Conseil économique et social

<i>N°</i>	<i>Titre</i>
1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
2006/38	Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission
2013/1	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la Commission économique pour l'Europe

### 3. Décisions de la Commission économique pour l'Europe

<i>N°</i>	<i>Titre</i>
A (64)	Les travaux de la Commission économique pour l'Europe
A (65)	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE
A (66)	Approbation de la Déclaration de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable envisagés dans la région de la CEE
A (69)	Déclaration de haut niveau
B (69)	Économie circulaire et utilisation durable des ressources naturelles
C (69)	Prolongation du mandat du Forum régional pour le développement durable

## B. Textes des organes délibérants définissant les mandats du sous-programme

### 1. Résolutions de l'Assemblée générale

<i>N°</i>	<i>Titre</i>
65/234	Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014
70/107	Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement
71/235	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
72/144	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
72/226	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
75/131	Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé (2021-2030)
75/152, 76/138	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement

### 2. Résolutions et décisions du Conseil économique et social

<i>N°</i>	<i>Titre</i>
Décision 2014/239	Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-septième session et ordre du jour provisoire et documentation de la quarante-huitième session de la Commission (résolution 2014/1 de la Commission de la population et du développement, Évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement)

<i>N°</i>	<i>Titre</i>
<a href="#">2016/25</a>	Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission de la population et du développement
<a href="#">2018/6</a>	Troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement
<a href="#">2020/7</a>	Assurer l'accès de tous à des systèmes de protection sociale et à un logement à un coût abordable pour lutter contre le sans-abrisme
<a href="#">2020/8</a>	Modalités du quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement
<a href="#">2020/19</a>	Changement de nom et mandat révisé du Groupe de travail de la Commission économique pour l'Europe sur le vieillissement

### 3. Résolution du Conseil des droits de l'homme

<i>N°</i>	<i>Titre</i>
<a href="#">48/3</a>	Les droits humains des personnes âgées

### 4. Décisions de la Commission économique pour l'Europe

<i>N°</i>	<i>Titre</i>
<a href="#">ECE/AC.23/2002/2/Rev.6</a>	Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, 2002
<a href="#">ECE/AC.30/2007/2</a>	Rapport de la Conférence ministérielle de la CEE sur le vieillissement : « Une société ouverte à tous les âges : défis et chances »
<a href="#">ECE/AC.30/2012/3</a>	Déclaration ministérielle de Vienne de 2012 : « Une société pour tous les âges : favoriser la qualité de vie et le vieillissement actif »
<a href="#">ECE/HBP/173</a>	Rapport du Comité du logement et de l'aménagement du territoire sur sa soixante-quatorzième session (à laquelle il a adopté la Stratégie pour le logement durable et l'aménagement du territoire dans la région de la CEE pour la période 2014-2020) ( <a href="#">ECE/HBP/2013/3</a> )
<a href="#">B (66)</a>	Approbation de la Charte de Genève sur le logement durable
<a href="#">ECE/HBP/190</a>	Rapport du Comité du logement et de l'aménagement du territoire sur sa soixante-dix-huitième session (Déclaration ministérielle de Genève sur le logement et le développement urbain durables)
<a href="#">ECE/HBP/208</a>	Rapport du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire sur sa quatre-vingt-deuxième session (« Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2030 : Combattre les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, à l'urgence climatique et à la crise du logement dans la région, la ville, le quartier et le domicile »)
<a href="#">ECE/AC.30/2017/2/Rev.1</a>	Rapport révisé de la Conférence ministérielle sur le vieillissement consacrée au thème : « Une société durable pour tous les âges : profiter des perspectives offertes par l'allongement de la durée de vie » (Déclaration ministérielle de Lisbonne de 2017)